

ÉLECTROTECHNIQUE

INSTALLATION ET ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

PROGRAMME D'ÉTUDES 5242

Le programme *Installation et entretien de systèmes de sécurité*, conduisant au diplôme d'études professionnelles, prépare à l'exercice des métiers d'

**installatrice et installateur de systèmes de sécurité
et de
spécialiste en systèmes de sécurité.**

**Direction générale de la formation
professionnelle et technique**

REMERCIEMENTS

La production du présent document a été possible grâce à la collaboration de nombreuses personnes des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration du présent programme.

Milieu du travail

Michel Allard
Microtec
Montréal

Yves Beaulieu
Protectron
Montréal

Pierre Bolduc
Nad Communication
Trois-Rivières

Rosario Bouchard
Chubb
Québec

Denis Brazeau
Honeywell
Québec

Michel Cantin
Sidelco
Québec

Michel Dion
Chubb
Montréal

Éric Dubeau
Pro-Sécur 2000
Québec

François Éthier
Alarme Sentinelle
Montréal

Milieu de l'éducation

Yves Baribeau
Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
Commission scolaire de la Capitale

Jacques Caron
Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
Commission scolaire de la Capitale

Luc Dubuc
ÉMOIC
Commission scolaire de la Capitale

Philippe Gravel
Centre de formation Compétence-Rive-Sud
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Jean-François Hébert
Centre de formation Compétence-Rive-Sud
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Jocelyne La Pierre
Centre de formation professionnelle Paul-Émile Dufresne
Commission scolaire de Laval

Pierre Martel
CIMME
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Martin Nadeau
Centre de formation Compétence-Rive-Sud
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Michel-André Préfontaine
Centre de formation Compétence-Rive-Sud
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Milieu du travail

Sylvain Falardeau
ATAK
Québec

Richard Gauthier
GMS Communication
Gatineau

Jean-Luc Leblanc
Alarme Microcom
Québec

Francis Paré
Alarme Sécurité Concept
Sainte-Marie-de-Beauce

Guy Roy
ADT
Québec

Mario Tardif
ADT
Montréal

Denis Bouchard
CANASA

Jean-François Bouchard
Ministère de la Sécurité publique

Jean-Claude Bourgouin
Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité

Marc-André Desrosiers
Corporation des maîtres-électriciens du Québec

Jacques Plante
Alpro Électrique inc.

Fernand Roireau
Commission de la construction du Québec

Milieu de l'éducation

Jean-Claude Savard
Centre de formation professionnelle Le Chantier
Commission scolaire de Laval

Marcel Vézina
Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
Commission scolaire de la Capitale

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Germain Tanguay
André Vincent
Coresponsables du secteur de formation
Électrotechnique

Conception et rédaction

Jacques Lacasse
Enseignant

Consultation

Gaëtan Duperron
Enseignant

Soutien technique

Esther Amiot
Conseillère en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité des Services linguistiques du
ministère de l'Éducation

Éditique

Claude Denis
Agente de secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME.....	1
--------------------------------	---

VOCABULAIRE	3
-------------------	---

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES	7
--	---

2 BUTS DE LA FORMATION.....	9
-----------------------------	---

3 COMPÉTENCES VISÉES	11
----------------------------	----

Matrice des objets de formation.....	13
--------------------------------------	----

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX	15
----------------------------	----

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	17
---------------------------------	----

5.1 Définition des objectifs opérationnels	17
--	----

5.2 Guide de lecture des objectifs opérationnels.....	18
---	----

6 HARMONISATION	21
-----------------------	----

Deuxième partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION.....	25
-------------------------------------	----

MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION.....	27
---	----

MODULE 3 : OUTILLAGE.....	29
---------------------------	----

MODULE 4 : ORDINATEUR	31
-----------------------------	----

MODULE 5 : CIRCUIT À COURANT CONTINU.....	33
---	----

MODULE 6 : CÂBLES ET CANALISATIONS	35
--	----

MODULE 7 : CIRCUIT À COURANT ALTERNATIF.....	37
--	----

MODULE 8 : CIRCUIT À SEMI-CONDUCTEURS.....	39
--	----

MODULE 9 : CIRCUIT LOGIQUE.....	41
---------------------------------	----

MODULE 10 : SYSTÈME INFORMATIQUE	43
--	----

MODULE 11 : CONTEXTE JURIDIQUE	45
--------------------------------------	----

MODULE 12 : PLANS, DEVIS ET MANUELS TECHNIQUES	49
--	----

MODULE 13 : CIRCUIT D'ALIMENTATION.....	51
---	----

MODULE 14 : APPAREILLAGE DE DÉTECTION	53
---	----

MODULE 15 : SYSTÈME ANTIVOL.....	55
----------------------------------	----

MODULE 16 : RACCORDEMENT À UNE CENTRALE	59
---	----

MODULE 17 : INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	61
---	----

MODULE 18 : MISE EN MARCHÉ, ENTRETIEN ET INSPECTION D'UN SYSTÈME D'ALARME	
---	--

INCENDIE	65
----------------	----

MODULE 19 : SYSTÈME DE COMMUNICATION D'URGENCE	69
--	----

MODULE 20 : SYSTÈME DE COMMUNICATION VOCALE.....	73
--	----

MODULE 21 : SYSTÈME DE SUPERVISION DE GICLEURS.....	77
---	----

MODULE 22 : SYSTÈME ANTIFUGUE ET CONTRÔLE D'ACCÈS.....	81
--	----

MODULE 23 :	SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO	85
MODULE 24 :	APPEL DE SERVICE	89
MODULE 25 :	MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI.....	93
MODULE 26 :	INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL.....	95

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Installation et entretien de systèmes de sécurité* (5242) a été conçu suivant un cadre d'élaboration des programmes qui exige, notamment, la participation des milieux du travail et de l'éducation.

Le programme est défini par compétences, formulé par objectifs et découpé en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les fins, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme, on énonce et structure les compétences minimales que l'élève, jeune ou adulte, doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme est de 1 485 heures; de ce nombre, 690 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier et 795 heures, à l'acquisition de compétences plus larges. Le programme est divisé en 26 modules dont la durée varie de 15 à 120 heures (multiple de 15). Cette durée comprend le temps consacré à l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et à l'enseignement correctif.

Le programme comprend deux parties. La première, d'intérêt général, présente une vue d'ensemble de la formation; elle comprend six chapitres. Le premier chapitre synthétise, sous forme de tableau, l'information essentielle. Le deuxième définit les buts de la formation; le troisième traite des compétences visées et le quatrième, des objectifs généraux. Le cinquième chapitre apporte des précisions au sujet des objectifs opérationnels tandis que le sixième concerne l'harmonisation. La seconde partie vise davantage les personnes touchées par l'application du programme. On y décrit les objectifs opérationnels de chacun des modules.

Dans ce contexte d'approche globale, deux documents accompagnent le programme : le *Tableau d'analyse et de planification* et le *Guide d'organisation*.

VOCABULAIRE

Buts de la formation

Intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour une formation donnée.

Compétence

Ensemble intégré de connaissances, d'habiletés de divers domaines, de perceptions et d'attitudes permettant à une personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle.

Objectifs généraux

Expression des intentions éducatives en catégories de compétences à faire acquérir à l'élève. Ils permettent le regroupement d'objectifs opérationnels.

Objectifs opérationnels

Traduction des intentions éducatives en termes pratiques pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation. Dans le contexte d'une approche par compétences, il s'agit de la traduction des intentions éducatives en compétences à acquérir, selon des exigences précises.

Module

Unité constitutive ou composante d'un programme d'études comprenant un objectif opérationnel de premier niveau et, le cas échéant, les objectifs opérationnels de second niveau qui l'accompagnent.

Unité

Étalon servant à exprimer la valeur de chacune des composantes (modules) d'un programme d'études en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à quinze heures de formation.

Première partie

1 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Nombre de modules : 26
Durée en heures : 1 485
Valeur en unités : 99

Installation et entretien de systèmes de sécurité
Code du programme : 5242

CODE	TITRE DU MODULE	DURÉE	UNITÉS*
297311	1 Métier et formation	15	1
255002	2 Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30	2
297324	3 Outillage	60	4
297332	4 Ordinateur	30	2
297346	5 Circuit à courant continu	90	6
297355	6 Câbles et canalisations	75	5
297365	7 Circuit à courant alternatif	75	5
297374	8 Circuit à semi-conducteurs	60	4
297384	9 Circuit logique	60	4
297395	10 Système informatique	75	5
297401	11 Contexte juridique	15	1
297414	12 Plans, devis et manuels techniques	60	4
297423	13 Circuit d'alimentation	45	3
297436	14 Appareillage de détection	90	6
297448	15 Système antivol	120	8
297452	16 Raccordement à une centrale	30	2
297463	17 Installation d'un système d'alarme incendie	45	3
297475	18 Mise en marche, entretien et inspection d'un système d'alarme incendie	75	5
297482	19 Système de communication d'urgence	30	2
297495	20 Système de communication vocale	75	5
297503	21 Système de supervision de gicleurs	45	3
297516	22 Système antifugue et contrôle d'accès	90	6
297526	23 Système de surveillance vidéo	90	6
297532	24 Appel de service	30	2
297541	25 Moyens de recherche d'emploi	15	1
297554	26 Intégration au milieu de travail	60	4

* Une unité équivaut à quinze heures.

2 BUTS DE LA FORMATION

Les buts de la formation en *Installation et entretien de systèmes de sécurité* sont définis à partir des buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail. Ces buts sont les suivants :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'une profession

- Lui permettre de réaliser correctement et avec une performance acceptable, au niveau du seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités associées à l'installation et à l'entretien de systèmes de sécurité;
- Lui permettre d'évoluer convenablement dans le cadre de son travail en favorisant :
 - l'acquisition des habiletés intellectuelles et des techniques qui entraînent des choix judicieux ainsi que la capacité à résoudre des problèmes;
 - le développement d'attitudes conformes à la déontologie ainsi que le sens des responsabilités;
 - le développement des habitudes de recherche et de respect des normes;
 - l'acquisition d'une facilité à communiquer avec ses supérieures ou supérieurs, avec ses collègues et avec la clientèle;
 - le renforcement des habitudes d'attention et de précision dans l'exécution des différents travaux d'installation et d'entretien de systèmes de sécurité;
 - le renforcement des habitudes d'ordre, de propreté et de vitesse d'exécution;
 - le développement du souci de l'esthétique;
 - l'acquisition de la capacité de travailler dans des situations contraignantes.

Assurer l'intégration de la personne à la vie professionnelle

- Lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- Lui faire connaître le marché du travail dans le contexte particulier du métier;
- Lui permettre de se familiariser avec le métier en s'engageant dans un milieu de travail.

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels

- Lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et technologies utilisées;
- Lui permettre de développer l'habitude de vérifier ses travaux;
- Lui permettre de développer son autonomie pour s'informer au sujet des nouvelles technologies ou apprendre de nouvelles méthodes de travail;
- Lui permettre de développer sa capacité à effectuer des travaux d'une plus grande complexité;
- Lui permettre d'acquérir des attitudes essentielles à son succès professionnel.

Assurer la mobilité professionnelle de la personne

- Lui permettre d'acquérir une solide formation de base;
- Lui permettre de développer des attitudes positives à l'égard des changements technologiques et des situations nouvelles;
- Lui permettre d'accroître sa capacité d'apprendre, de s'informer et de se documenter;
- Lui permettre de se préparer à la recherche dynamique d'un emploi.

3 COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences visées en *Installation et entretien de systèmes de sécurité* sont présentées dans le tableau qui suit. On y met en évidence les compétences générales, les compétences particulières (ou propres au métier) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Les compétences générales sont associées à des activités de travail ou de vie professionnelle. Elles ont trait, entre autres, à l'application de principes techniques ou scientifiques liés au métier. Les compétences particulières portent sur des tâches associées à l'exercice du métier. Quant au processus de travail, il met en évidence les étapes les plus importantes de l'exécution des tâches.

Le tableau est à double entrée : il s'agit d'une matrice qui permet de voir les liens qui unissent des éléments placés à l'horizontale et des éléments placés à la verticale. Le symbole (∈) montre qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Le symbole (○) marque quant à lui un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Des symboles noircis indiquent, en plus, que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition de compétences particulières (ou propres au métier).

La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie de l'élève. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et sert de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION			PROCESSUS (grandes étapes)										COMPÉTENCES GÉNÉRALES (activités connexes dans le domaine de la technologie, des disciplines, du développement personnel, etc.)										TOTAUX						
			Objets opérationnels	Durée	Étudier la demande	Planifier les travaux	Rencontrer la clientèle ou le client	Exécuter les travaux	Établir les différents types de communication	Donner la formation à la clientèle ou au client	Rédiger des rapports et des fiches	Nettoyer le lieu de travail	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	Appliquer des notions de santé et de sécurité sur les chantiers de construction	Utiliser l'outillage	Utiliser un ordinateur	Vérifier un circuit à courant continu	Installer des câbles et des canalisations	Vérifier un circuit à courant alternatif	Vérifier un circuit à semi-conducteurs	Vérifier un circuit logique	Mettre en service un système informatique	Se situer au regard du contexte juridique des secteurs de travail	Interpréter des plans, des devis et des manuels techniques	Assurer la fiabilité d'un circuit d'alimentation	Installer et entretenir l'appareillage de détection	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	Nombre d'objectifs	Durée de la formation
Numéro	Numéro											1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	25	15		
	Objectifs opérationnels	T									S	S	C	C	C	C	C	C	C	C	S	C	C	C	S				
	Durée	H									15	30	60	30	90	75	75	60	60	75	15	60	45	90	15		795		
15	Installer et entretenir un système antivol	C	120	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	●	○	●	○	○	●	●	○	●	●	○					
16	Relier un système à un centre de contrôle local ou à une centrale de surveillance	C	30	%	%	%	%	%	%	%	○	●	○	●	○	○	○	○	●	●	○	○	○	○	○				
17	Installer un système d'alarme incendie	C	45	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	●	○	●	○	○	●	●	○	●	●	○					
18	Mettre en marche, entretenir et inspecter un système d'alarme incendie	C	75	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	●	○	●	○	○	●	●	○	●	●	○					
19	Installer et entretenir un système de communication d'urgence	C	30	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	○	○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○				
20	Installer et entretenir un système de communication vocale et de télécommunication	C	75	%	%	%	%	△	%	%	○	●	●	○	○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○				
21	Installer et entretenir un système de supervision de gicleurs	C	45	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	●	○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○				
22	Installer et entretenir un système de contrôle d'accès et un système antifugue	C	90	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	●	○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○				
23	Installer et entretenir un système de surveillance vidéo	C	90	%	%	%	%	%	%	%	○	●	●	●	○	●	○	○	○	○	○	○	●	●	○				
24	Répondre à un appel de service	S	30	%	%	%	%	△	△	%	○	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○				
26	S'intégrer au milieu de travail	S	60	△	△	△	△	△	△	△	○	●	●	●	○	●	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○			
Nombre d'objectifs		11																									26		
Durée de la formation			690																									1485	

T : Type d'objectif
 . Comportement (C)
 . Situation (S)
 H : Heures

○ Existence d'un lien fonctionnel
 ● Application d'un lien fonctionnel
 △ Existence d'un lien fonctionnel
 % Application d'un lien fonctionnel

} Entre les compétences générales et les compétences particulières
 } Entre les compétences particulières et le processus

4 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux du programme *Installation et entretien de systèmes de sécurité* sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés des énoncés de compétences liés à chacun des objectifs opérationnels de premier niveau qu'ils regroupent.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à une intégration harmonieuse au milieu scolaire et au monde du travail

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.
- Se situer au regard du contexte juridique des secteurs de travail.
- Utiliser des moyens de recherche d'emploi.
- S'intégrer au milieu de travail.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'exécution sécuritaire du travail

- Appliquer des notions de santé et de sécurité sur les chantiers de construction.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la réalisation de travaux manuels associés à la pratique du métier

- Utiliser l'outillage.
- Installer des câbles et des canalisations.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'application de techniques essentielles à l'exercice du métier

- Utiliser un ordinateur.
- Mettre en service un système informatique.
- Installer et entretenir l'équipement de détection.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à l'interprétation de documents informatiques relatifs à l'installation et à l'entretien de systèmes de sécurité

- Interpréter des plans, des devis et des manuels techniques.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la vérification des différents circuits d'un système de sécurité

- Vérifier un circuit à courant continu.
- Vérifier un circuit à courant alternatif.
- Vérifier un circuit à semi-conducteurs.
- Vérifier un circuit logique.
- Assurer la fiabilité d'un circuit d'alimentation.

Faire acquérir à l'élève les compétences nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'entretien de systèmes de sécurité

- Installer et entretenir un système antivol.
- Relier un système à un centre de contrôle local ou à une centrale de surveillance.
- Installer un système d'alarme incendie.
- Mettre en marche, entretenir et inspecter un système d'alarme incendie.
- Installer et entretenir un système de communication d'urgence.
- Installer et entretenir un système de communication vocale et de télécommunication.
- Installer et entretenir un système de supervision de gicleurs.
- Installer et entretenir un système de contrôle d'accès et un système antifugue.
- Installer et entretenir un système de surveillance vidéo.

Développer chez l'élève les compétences nécessaires à la communication avec la cliente ou le client dans un contexte de réponse à un appel de service

- Répondre à un appel de service.

5 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.1 DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif opérationnel est défini pour chacune des compétences visées, conformément à leur présentation au chapitre 3. Ces compétences sont structurées et articulées en un programme intégré de formation permettant de préparer l'élève à la pratique d'un métier. Cette organisation systémique des compétences produit des résultats qui dépassent ceux de la formation par éléments isolés. Une telle façon de procéder assure, en particulier, la progression harmonieuse d'un objectif à un autre, l'économie dans les apprentissages (en évitant les répétitions inutiles), l'intégration et le renforcement d'apprentissages, etc.

Les objectifs opérationnels constituent les cibles principales et obligatoires de l'enseignement et de l'apprentissage. Ils sont pris en considération pour l'évaluation aux fins de la sanction des études. Ils sont définis en fonction de comportements ou de situations et présentent, selon le cas, les caractéristiques suivantes :

- **Un objectif défini en fonction d'un comportement** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats attendus de l'élève au terme d'une étape de sa formation. L'évaluation porte sur les résultats attendus.
- **Un objectif défini en fonction d'une situation** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases d'une situation éducative dans laquelle on place l'élève. Les produits et les résultats varient selon les personnes. L'évaluation porte sur la participation de l'élève aux activités proposées selon le plan de mise en situation.

5.2 GUIDE DE LECTURE DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

5.2.1 Lecture d'un objectif défini en fonction d'un comportement

L'objectif défini en fonction d'un comportement comprend six composantes. Les trois premières donnent une vue d'ensemble de cet objectif.

- **Le comportement attendu** présente une compétence comme étant le comportement global attendu.
- **Les conditions d'évaluation** définissent ce qui est nécessaire ou permis à l'élève durant l'épreuve permettant de vérifier s'il ou elle a atteint l'objectif; on peut ainsi appliquer les mêmes conditions d'évaluation partout.
- **Les critères généraux de performance** définissent des exigences qui permettent de voir globalement si les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les trois dernières composantes permettent d'avoir une vue précise et une compréhension claire de l'objectif.

- **Les précisions sur le comportement attendu** décrivent les éléments essentiels de la compétence sous la forme de comportements particuliers.
- **Les critères particuliers de performance** définissent des exigences à respecter et accompagnent habituellement chacune des précisions. Ils permettent de porter un jugement plus éclairé sur l'atteinte de l'objectif.
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

5.2.2 Lecture d'un objectif défini en fonction d'une situation

Un objectif défini en fonction d'une situation comprend six composantes :

- **L'intention poursuivie** présente une compétence comme étant une intention à poursuivre tout au long des apprentissages;
- **Les précisions** mettent en évidence l'essentiel de la compétence et permettent une meilleure compréhension de l'intention poursuivie;
- **Le plan de mise en situation** décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'élève pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Il comporte habituellement trois phases d'apprentissage :
 - une phase d'information,
 - une phase de réalisation, d'approfondissement ou d'engagement,
 - une phase de synthèse, d'intégration et d'autoévaluation;
- **Les conditions d'encadrement** définissent les balises à respecter et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières;
- **Les critères de participation** décrivent les exigences de participation que l'élève doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases du plan de mise en situation;
- **Le champ d'application de la compétence** précise les limites de l'objectif, le cas échéant. Il indique si l'objectif s'applique à une ou à plusieurs tâches, à une ou à plusieurs professions, à un ou à plusieurs domaines, etc.

6 HARMONISATION

Le programme d'études professionnelles *Installation et entretien de systèmes de sécurité* (5242) a été conçu et rédigé dans le cadre d'un projet d'harmonisation des programmes d'études. L'harmonisation a pour but d'optimiser le cheminement de l'élève durant sa formation, en facilitant son passage d'un programme à un autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre tout en évitant la duplication des apprentissages.

Deuxième partie

MODULE 1 : MÉTIER ET FORMATION

Code : 297311

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
se situer au regard du métier et de la démarche de formation
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître la réalité du métier.
- Comprendre le programme de formation.
- Confirmer son orientation professionnelle.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le métier et la démarche de formation

- S'informer sur le milieu scolaire : règlements, services aux élèves, horaire, etc.
- S'informer sur la formation : programme d'études, modes d'évaluation, sanction des études, travail personnel requis, etc.
- S'informer sur le marché du travail : secteurs d'activités et perspectives d'emploi, conditions de travail, rémunération, etc.
- S'informer sur la nature et les exigences des métiers d'installatrice et installateur de systèmes de sécurité et de spécialiste en systèmes de sécurité : types de tâches, normes, réglementation, risques pour la santé, etc.

PHASE 2 : Engagement dans une démarche de réflexion

- Visiter les ateliers du centre de formation.
- Recueillir de la documentation sur le programme d'études et sur le métier.
- Assister à des séminaires, discuter de sa perception du métier.
- Rencontrer des spécialistes du métier.
- Visiter des entreprises ou des chantiers.
- Discuter de la pertinence des études par rapport à la fonction de travail des installatrices et installateurs de systèmes de sécurité et des spécialistes en systèmes de sécurité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Évaluation et confirmation de son orientation

- Produire un rapport dans lequel on doit :
 - préciser ses goûts, ses aptitudes et son intérêt pour le métier;
 - justifier le choix de son orientation professionnelle en comparant ces précisions aux différents aspects du métier.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat d'épanouissement personnel et d'intégration professionnelle.
- Privilégier les échanges d'opinions et favoriser l'expression de tous les élèves.
- Motiver les élèves à entreprendre les activités proposées.
- Permettre aux élèves d'avoir une vue juste du métier.
- Organiser des visites d'entreprises ou de chantiers représentatifs du milieu de travail.
- Organiser une rencontre avec des spécialistes du métier.
- Assurer la disponibilité de la documentation pertinente : programme d'études, information sur le métier, etc.
- Fournir aux élèves les moyens d'évaluer leur orientation professionnelle avec honnêteté et objectivité.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille des données pertinentes sur la majorité des sujets.
 - Écoute attentivement les explications.
 - Assiste aux différentes activités organisées.
 - Discute avec le personnel enseignant et non enseignant, avec les autres élèves et avec les spécialistes du métier.
- PHASE 2 :**
- Écoute attentivement les explications sur le sujet.
 - Fait un examen sérieux des documents disponibles.
 - Participe activement aux discussions et autres activités.
- PHASE 3 :**
- Produit un rapport contenant :
 - une présentation sommaire de ses goûts, de ses aptitudes, de ses qualités personnelles et de ses champs d'intérêt;
 - une synthèse des différents aspects du métier;
 - une justification de sa décision de poursuivre ou non le programme d'études fondée sur le parallèle établi entre les deux points précédents.

MODULE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION

Code : 255002

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
appliquer des notions de santé et de sécurité sur les chantiers de construction
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître le cadre juridique régissant la santé et la sécurité sur un chantier.
- Connaître les rôles et les responsabilités des différentes personnes s'occupant de santé et de sécurité.
- Connaître les risques liés à l'exécution de certains travaux et les mesures préventives applicables.
- Connaître les risques associés au chantier lui-même et les mesures préventives applicables.
- Connaître les risques liés à l'utilisation de certains produits et les mesures préventives applicables.
- Connaître les mesures à prendre en cas d'accident.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information

- Prendre connaissance de l'objectif de l'unité de formation et du guide d'accompagnement.

PHASE 2 : Appropriation

- Recueillir des données sur le sujet traité.
- Porter un jugement et exprimer ses opinions sur le sujet.
- Poser des questions.
- Dégager les principaux concepts et les principes fondamentaux qui déterminent un comportement sécuritaire.
- Évaluer son adhésion à ces principes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(suite)*

PHASE 3 : Information

- Revoir les éléments et les concepts importants de l'unité.
- Répondre à un questionnaire.
- Corriger les réponses et en discuter, s'il y a lieu.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Assurer l'accès à une classe et au matériel approprié.
- Présenter le contenu de façon dynamique.
- Privilégier les échanges d'idées en groupe.
- Utiliser de façon appropriée le matériel didactique (tableaux, transparents, films, vidéos, fiches d'information, etc.).

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- Participation à au moins dix-huit des vingt unités de formation; les unités 1 et 2 sont obligatoires pour toutes et tous.
- Écoute attentive.
- Discussion en fonction du sujet de l'unité.
- Pertinence des questions et des réponses.
- Application à répondre à l'exercice.
- Correction des exercices.

MODULE 3 : OUTILLAGE

Code : 297324

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **utiliser l'outillage** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives;
 - de croquis.
- À l'aide :
 - d'outils manuels et électriques;
 - de matériel;
 - d'instruments;
 - de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Choix judicieux des outils, du matériel et des instruments.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et des instruments.
- Travail méthodique.
- Souci de l'esthétique.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Prendre des mesures.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Mesures précises.
- Reconnaissance appropriée des unités de mesure.
- Conversions exactes d'unités de mesure.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|---|
| B. Couper différents matériaux. | — Exactitude des dimensions.
— Coupes nettes et précises. |
| C. Percer différents matériaux. | — Perçages droits et précis. |
| D. Préparer une surface. | — Préparation appropriée d'une surface. |
| E. Fixer des objets à l'aide d'éléments de liaison. | — Fixations solides. |
| F. Souder et dessouder des composants électroniques. | — Soudures propres et fiables.
— Dessoudures propres. |
| G. Nettoyer le lieu de travail. | — Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
— Propreté des lieux. |

MODULE 4 : ORDINATEUR

Code : 297332

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **utiliser un ordinateur** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À l'aide :
 - d'un ordinateur muni de différents logiciels;
 - des périphériques (moniteur, clavier, souris, haut-parleurs, imprimante, etc.);
 - une disquette contenant des fichiers.
 - de manuels d'utilisation.
- À partir de directives.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation appropriée des sources de référence.
- Efficacité.
- Souci du bon fonctionnement.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Effectuer le branchement des périphériques extérieurs.

B. Utiliser un logiciel d'exploitation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Branchements corrects et sécuritaires.
- Respect de la procédure.

- Création correcte de fichiers.
- Gestion efficace de dossiers.
- Personnalisation pratique de l'environnement.
- Utilisation correcte des clés permettant le redémarrage d'un système.
- Création correcte de copies de sécurité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| C. Utiliser un logiciel d'application courante. | — Ouverture, sauvegarde et impression correctes de fichiers.
— Copie et déplacement corrects de blocs. |
| D. Utiliser un logiciel utilitaire. | — Utilisation appropriée de la commande de défragmentation.
— Utilisation appropriée des commandes d'un logiciel antivirus. |
| E. Utiliser un logiciel de navigation. | — Lecture de courrier réussie.
— Envoi correct de messages.
— Envoi correct de fichiers.
— Atteinte réussie d'un site. |

MODULE 5 : CIRCUIT À COURANT CONTINU

Code : 297346

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **vérifier un circuit à courant continu** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un circuit mixte comprenant six résistances.
- À partir :
 - de directives;
 - d'un schéma du circuit.
- À l'aide :
 - d'un logiciel de simulation;
 - d'une calculatrice;
 - d'instruments de mesure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Démarche structurée.
- Travail soigné.
- Utilisation correcte du logiciel de simulation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Interpréter le schéma d'un circuit.
- B. Calculer les valeurs aux différents points d'un circuit.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la terminologie.
- Interprétation juste des symboles et des conventions.
- Application correcte des lois.
- Exactitude des calculs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Mesurer les valeurs aux différents points d'un circuit.

D. Interpréter les résultats.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des instruments de mesure.
- Respect systématique des mesures de protection.
- Exactitude des branchements aux points de mesure.
- Utilisation appropriée des instruments.
- Exactitude des mesures.

- Interprétation juste des calculs.
- Interprétation juste des mesures.
- Calcul exact des écarts.
- Détermination juste des causes d'écarts.

MODULE 6 : CÂBLES ET CANALISATIONS

Code : 297355

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer des câbles et des canalisations** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Pour une installation nécessitant différents types de câbles et des conduits n'excédant pas dix mètres.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives;
 - d'un croquis.
- À l'aide :
 - d'outils, de matériel et d'appareillage,
 - de l'équipement de protection individuelle.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Choix judicieux des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité du travail avec les directives.
- Autonomie et temps d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Choisir des câbles, des canalisations et des moulures.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

— Choix appropriés aux besoins.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

B. Épisser et raccorder des câbles.

C. Utiliser des escabeaux et des échelles, assembler et utiliser des échafaudages.

D. Passer et fixer des câbles.

E. Fixer des canalisations.

F. Nettoyer le lieu de travail.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Dénudation nette des câbles.
- Épissures et raccords fiables.
- Soudures propres et fiables.
- Vérification minutieuse de la conduction des câbles et des raccords.

- Appui solide.
- Assemblage solide et de niveau.
- Souci constant de sa sécurité et de celle d'autrui.

- Techniques de tirage de conducteurs «*fisher*» maîtrisées.
- Propreté de l'installation.
- Disposition esthétique des câbles en surface.

- Cintrages appropriés et exacts.
- Fixations solides.
- Disposition esthétique.

- Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Propreté des lieux.

MODULE 7 : CIRCUIT À COURANT ALTERNATIF

Code : 297365

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **vérifier un circuit à courant alternatif** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un circuit comprenant au moins une résistance, une inductance et un condensateur raccordés en série ou en parallèle.
- À partir :
 - de directives;
 - d'un schéma du circuit.
- À l'aide :
 - d'un logiciel de simulation;
 - d'une calculatrice;
 - d'instruments de mesure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Démarche structurée.
- Travail soigné.
- Utilisation correcte du logiciel de simulation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Interpréter le schéma d'un circuit.
- B. Calculer les valeurs aux différents points d'un circuit.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la terminologie.
- Interprétation juste des symboles et des conventions.

- Application correcte des lois.
- Exactitude des calculs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Mesurer les valeurs aux différents points d'un circuit.

D. Interpréter les résultats.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des instruments de mesure.
- Respect systématique des mesures de protection.
- Exactitude des branchements aux points de mesure.
- Utilisation appropriée des instruments.
- Exactitude des mesures.

- Interprétation juste des calculs.
- Interprétation juste des mesures.
- Calcul exact des écarts.
- Détermination juste des causes d'écarts.

MODULE 8 : CIRCUIT À SEMI-CONDUCTEURS

Code : 297374

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **vérifier un circuit à semi-conducteurs** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un montage comportant un composant actif et les circuits qui s'y rapportent.
- À partir :
 - de directives;
 - d'un schéma.
- À l'aide :
 - d'un logiciel de simulation;
 - de fiches techniques des composants;
 - d'une calculatrice;
 - d'instruments de mesure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Démarche structurée.
- Travail soigné.
- Utilisation correcte du logiciel de simulation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Interpréter le schéma d'un circuit.

B. Calculer les valeurs aux différents points d'un circuit.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la terminologie.
- Interprétation juste des symboles et des conventions.
- Reconnaissance exacte des composants.

- Application correcte des lois.
- Exactitude des calculs.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Mesurer les valeurs aux différents points d'un circuit.

D. Interpréter les résultats.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix judicieux des instruments de mesure.
- Respect systématique des mesures de protection.
- Exactitude des branchements aux points de mesure.
- Utilisation appropriée des instruments.
- Exactitude des mesures.

- Interprétation juste des calculs.
- Interprétation juste des mesures.
- Calcul exact des écarts.
- Détermination juste des causes d'écarts.

MODULE 9 : CIRCUIT LOGIQUE

Code : 297384

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **vérifier un circuit logique** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un circuit logique.
- À partir :
 - de directives;
 - d'un schéma du circuit.
- À l'aide :
 - d'un logiciel de simulation;
 - de fiches techniques;
 - d'une sonde logique.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Démarche structurée.
- Travail soigné.
- Utilisation correcte du logiciel de simulation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Interpréter le schéma de logique combinatoire d'un circuit.

B. Interpréter le schéma de logique séquentielle d'un circuit.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

— Interprétation exacte des fiches techniques.
— Identification exacte des portes logiques de base.

— Interprétation exacte des fiches techniques.
— Identification exacte des bascules RS, JK, et D.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

C. Effectuer des opérations mathématiques.

D. Prendre des mesures.

E. Interpréter les résultats.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Conversions appropriées et exactes entre les systèmes de nombres :
 - décimal;
 - binaire;
 - hexadécimal;
 - BCD.
- Exactitude des opérations d'addition et de soustraction dans les différents systèmes de nombres.
- Structure correcte des tables de vérité.
- Simplification correcte des équations.

- Respect systématique des mesures de protection.
- Utilisation correcte d'une sonde logique.
- Exactitude des mesures.

- Interprétation juste des opérations mathématiques.
- Interprétation juste des mesures.
- Repérage exact de portes défectueuses.
- Repérage exact de bascules défectueuses.
- Repérage exact de circuits imprimés défectueux.

MODULE 10 : SYSTÈME INFORMATIQUE

Code : 297395

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **mettre en service un système informatique** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À l'aide :
 - des composants élémentaires d'un ordinateur (boîtier incluant les ports, microprocesseur, mémoires);
 - des périphériques (moniteur, clavier, souris, haut-parleurs, imprimante, modem, lecteurs, etc.);
 - du matériel informatique (disque dur, cartes, etc.);
 - d'un logiciel d'exploitation;
 - d'un logiciel de navigation;
 - d'un logiciel de téléchargement pour un système antivirus;
 - d'un logiciel de contrôle d'accès ou un logiciel d'exploitation de centrale.
 - de manuels d'installation et d'utilisation.
- À partir de directives.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Utilisation appropriée des sources de référence.
- Autonomie et efficacité.
- Souci du bon fonctionnement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Assurer la fonctionnalité de l'équipement.

B. Assurer la fonctionnalité d'un logiciel d'exploitation.

C. Assurer la fonctionnalité d'un logiciel de navigation.

D. Assurer la fonctionnalité d'un logiciel de téléchargement pour un système antivol.

E. Assurer la fonctionnalité d'un logiciel de contrôle d'accès.

F. Assurer la fonctionnalité d'un logiciel d'exploitation de centrale.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Choix approprié de l'équipement.
- Manipulation sécuritaire des cartes.
- Installation fonctionnelle du disque dur.
- Installation correcte des périphériques.
- Configuration appropriée des périphériques.
- Respect des protocoles de communication (pour l'installation d'un modem et d'une carte réseau).

- Respect de la capacité de l'ordinateur.
- Installation correcte des logiciels.
- Raccourcis fonctionnels.

- Branchement correct à un serveur.
- Respect du protocole de communication.

- Respect des paramètres du logiciel.
- Choix judicieux du protocole et du port de communication.
- Création juste d'un dossier client.
- Téléchargement correct de l'information.

- Respect des paramètres du logiciel.
- Choix judicieux du protocole et du port de communication.
- Création juste d'un dossier client.
- Interaction correcte entre les commandes et la configuration.

- Respect des paramètres du logiciel.
- Choix judicieux du protocole et du port de communication.
- Création juste d'un dossier client.
- Identification juste des codes et des signaux.

MODULE 11 : CONTEXTE JURIDIQUE

Code : 297401

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
se situer au regard du contexte juridique des secteurs de travail
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Connaître les lois et les règlements qui régissent les secteurs « construction » et « hors construction ».
- Situer les statuts de « travailleuse ou travailleur de la construction » et de « travailleuse ou travailleur hors construction ».
- Connaître les organismes et les associations des secteurs « construction » et « hors construction ».
- Comprendre le processus de formation, d'apprentissage et de qualification professionnelle dans les secteurs « construction » et « hors construction ».
- Connaître les règles à suivre pour créer son entreprise.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur le contexte juridique des secteurs de travail

- S'informer sur la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.
- S'informer sur la Loi sur les installations électriques et la Loi sur les maîtres électriciens.
- S'informer sur le cadre législatif des entreprises dans les secteurs « construction » et « hors construction ».
- S'informer sur le contexte des relations de travail dans les secteurs « construction » et « hors construction ».

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 2 : Structuration de ses connaissances

- Reconnaître les lois et les règlements qui régissent les secteurs « construction » et « hors construction ».
- Distinguer des entreprises qui appartiennent aux secteurs « construction » ou « hors construction » ou encore aux deux à la fois.
- Distinguer les rôles et les responsabilités des organismes et des associations patronales et syndicales.
- Reconnaître les étapes des processus de formation, d'apprentissage et de qualification professionnelle dans les secteurs « construction » et « hors construction ».
- Reconnaître les règles à suivre dans chacun des secteurs relativement au lancement d'une entreprise.

PHASE 3 : Évaluation de ses apprentissages

- Faire un bilan de ses connaissances et le commenter.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves les ressources matérielles et des exemples facilitant la réalisation des travaux.
- Expliquer aux élèves les modes d'utilisation des sources de référence.
- Diriger les élèves vers les personnes-ressources pouvant les aider dans leur démarche.
- Favoriser les échanges de vues et la collaboration entre les élèves.
- Organiser des rencontres d'information avec des entrepreneuses ou entrepreneurs et des représentantes ou représentants d'organismes et d'associations patronales et syndicales.
- Animer des discussions permettant aux personnes d'exposer leur démarche et de fournir leurs réflexions.
- Guider la démarche d'évaluation des élèves en leur fournissant des outils (tel un questionnaire) facilitant leur réflexion.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Consulte les ressources mises à sa disposition.
 - Participe aux discussions.
 - Assiste aux rencontres.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(suite)*

- PHASE 2 :**
- Présente les lois et les règlements qui régissent les secteurs « construction » et « hors construction ».
 - Identifie des entreprises qui appartiennent aux secteurs « construction » ou « hors construction » ou encore aux deux à la fois.
 - Distingue les rôles et les responsabilités des organismes et des associations patronales et syndicales.
 - Explique les processus de formation, d'apprentissage et de qualification professionnelle dans les secteurs « construction » et « hors construction ».
 - Présente les règles à suivre dans chacun des secteurs relativement au lancement d'une entreprise.
- PHASE 3 :**
- Établit et commente le bilan des connaissances acquises.

MODULE 12 : PLANS, DEVIS ET MANUELS TECHNIQUES

Code : 297414

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **interpréter des plans, des devis et des manuels techniques** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- À partir :
 - de directives;
 - d'un plan d'architecture conventionnel;
 - d'un plan d'architecture présenté avec un logiciel 3D;
 - d'un croquis de filage d'un système de sécurité quelconque;
 - d'un croquis de filage d'un système antiviol – secteur résidentiel;
 - d'un devis;
 - de manuels de fabricants et de fiches techniques.
- À l'aide :
 - de règles de dessin (triangulaires);
 - d'une calculatrice;
 - de recueils de normes, de lois et de règlements.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Souci de la précision.
- Autonomie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Étudier un plan :
- conventionnel;
 - présenté avec un logiciel 3D.
- B. Étudier un croquis de filage de système de sécurité.
- C. Utiliser un devis et une soumission d'installation de système de sécurité.
- D. Utiliser des manuels de fabricants et des fiches techniques.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la terminologie.
 - Interprétation juste des symboles et des conventions.
 - Repérage exact des composants d'un système de sécurité.
 - Reconnaissance juste des particularités d'un lieu d'installation.
 - Utilisation correcte des règles de dessin (triangulaires).
 - Recherche concluante de mesures avec un logiciel 3D.
 - Conversions exactes des unités de mesure.
- Reconnaissance juste des particularités du système.
- Déduction exacte du nombre de conducteurs requis.
- Détermination correcte de l'emplacement des composants d'un système antivol – secteur résidentiel.
- Sélection judicieuse des sections retenues aux fins d'étude.
- Interprétation juste des termes.
- Détermination des intervenants concernés.
- Repérage exact d'erreurs et d'omissions.
- Recherche efficace.
- Propositions pertinentes de matériel équivalent.

MODULE 13 : CIRCUIT D'ALIMENTATION

Code : 297423

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **assurer la fiabilité d'un circuit d'alimentation** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un circuit d'alimentation régularisé.
- À partir :
 - de directives;
 - d'un schéma du circuit.
- À l'aide :
 - d'un logiciel de simulation;
 - de fiches techniques;
 - d'une calculatrice;
 - d'instruments de mesure.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Démarche structurée.
- Travail soigné.
- Utilisation correcte du logiciel de simulation.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

- A. Interpréter le schéma d'un circuit d'alimentation.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la terminologie.
- Interprétation juste des symboles et des conventions.
- Localisation précise des sections et des composants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|---|
| B. Calculer les valeurs de sortie d'un bloc d'alimentation. | — Application correcte des lois pertinentes.
— Exactitude des calculs. |
| C. Mesurer les valeurs de sortie d'un bloc d'alimentation. | — Choix judicieux des instruments de mesure.
— Respect des spécifications du circuit.
— Exactitude des branchements aux points de mesure.
— Utilisation appropriée des instruments.
— Exactitude des mesures. |
| D. Interpréter les résultats. | — Interprétation juste des calculs.
— Interprétation juste des mesures.
— Calcul exact des écarts.
— Détermination juste des causes d'écarts. |
| E. Apporter les correctifs. | — Correctifs appropriés. |
| F. Vérifier le circuit. | — Respect de la méthode de vérification. |

MODULE 14 : APPAREILLAGE DE DÉTECTION

Code : 297436

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir de l'appareillage de détection** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives;
 - de croquis.
- À l'aide :
 - de fiches techniques;
 - de matériel;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Choix judicieux des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité du travail avec les directives.
- Autonomie et temps d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la protection de la cliente ou du client.

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Choisir un détecteur.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination exacte du besoin.
- Justesse du choix.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

B. Exécuter les travaux d'installation.

- Dissimulation des câbles.
- Positionnement correct de l'appareillage.
- Fixations soignées.
- Raccordements appropriés et nets.
- Alimentation correcte.
- Ajustements précis.
- Essais concluants de la détection.

C. Exécuter les travaux d'entretien.

- Évaluation juste du rendement.
- Ajustements et remplacements appropriés.
- Essais concluants.

D. Nettoyer le lieu de travail.

- Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Propreté des lieux.

MODULE 15 : SYSTÈME ANTIVOL

Code : 297448

Durée : 120 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir un système antivol** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- Avec un système antivol comportant au moins un panneau de contrôle multizone de huit zones, cinq types d'appareils de détection, un module de domotique adressable et enfichable, des contacts, deux claviers, deux types d'appareils de surveillance et un avertisseur sonore, le tout raccordé à une centrale de surveillance par deux modes de communication différents.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives;
 - de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité aux directives ou aux précisions du devis.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes antivols installés dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel, institutionnel et bancaire, reliés ou non à une centrale de surveillance.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Étudier le bordereau de travail et les documents de référence.

B. Planifier les travaux.

C. Rencontrer la cliente ou le client.

D. Exécuter les travaux :

– d'installation;

– d'entretien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la demande.
- Reconnaissance de toutes les divergences entre les indications du bordereau de travail et les exigences des normes.
- Coordination efficace avec les sous-traitants et autres parties intéressées.
- Choix judicieux de l'appareillage des instruments et des outils.
- Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.
- Explication correcte du processus de travail.
- Emploi d'un langage usuel.
- Repérage juste des obstacles à éviter.
- Camouflage des câbles et des composants du système.
- Fixation soignée du matériel et de l'appareillage.
- Raccordements appropriés et nets.
- Alimentation séquentielle de l'appareillage.
- Calibrage et ajustement précis des divers composants.
- Vérification exhaustive des adresses de programmation.
- Téléchargement juste et complet.
- Respect de la méthode d'inspection.
- Vérification attentive de l'état des composants.
- Évaluation juste du rendement du système.
- Diagnostic exact.
- Choix approprié des correctifs.
- Essais concluants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

- | | |
|---|--|
| E. Établir les différents types de communication. | — Information complète et exacte fournie au centre de contrôle ou à la centrale de surveillance.
— Transmission correcte des codes. |
| F. Donner la formation à la cliente ou au client. | — Utilisation d'un langage usuel.
— Explication claire du mode de fonctionnement.
— Vérification de la conformité de la programmation avec la volonté de la cliente ou du client.
— Démonstration interactive efficace du mode d'utilisation. |
| G. Rédiger des rapports et des fiches. | — Clarté et précision des plans ou des croquis.
— Pertinence et précision des écritures. |
| H. Nettoyer le lieu de travail. | — Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
— Propreté des lieux. |

MODULE 16 : RACCORDEMENT À UNE CENTRALE

Code : 297452

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **relier un système à un centre de contrôle local ou à une centrale de surveillance** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- Avec un système qui peut être raccordé à un centre de contrôle local ou à une centrale de surveillance.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives du centre de contrôle local ou de la centrale de surveillance;
 - d'un panneau de contrôle déjà en opération;
 - d'un croquis du système.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - de manuels de programmation;
 - d'un logiciel d'exploitation de centre de contrôle ou de centrale;
 - d'outils, d'appareillage et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité des travaux avec les directives.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes antivols, d'alarme incendie, de supervision de gicleurs et de surveillance d'équipement.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| A. Étudier la demande. | <ul style="list-style-type: none">— Interprétation juste de la demande.— Reconnaissance précise du système à raccorder. |
| B. Planifier les travaux. | <ul style="list-style-type: none">— Coordination efficace avec le centre de contrôle local ou la centrale de surveillance et les autres parties intéressées.— Mise en action efficace du réseau de communication.— Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils. |
| C. Rencontrer la cliente ou le client. | <ul style="list-style-type: none">— Clarification des besoins et attentes à satisfaire.— Explication correcte du processus de travail.— Emploi d'un langage usuel. |
| D. Exécuter les travaux. | <ul style="list-style-type: none">— Branchement fonctionnel au lien téléphonique.— Programmation juste des données.— Transmission parfaite des données.— Concordance entre les signaux transmis et les signaux programmés. |
| E. Établir les différents types de communication. | <ul style="list-style-type: none">— Vérification exhaustive de la liste d'appel des services et des personnes.— Directives claires et précises au centre de contrôle local ou à la centrale de surveillance. |
| F. Donner la formation à la cliente ou au client. | <ul style="list-style-type: none">— Explication claire du mode de fonctionnement.— Démonstration interactive efficace du mode de transmission. |
| G. Rédiger des rapports et des fiches. | <ul style="list-style-type: none">— Pertinence et précision des écritures. |
| H. Nettoyer le lieu de travail. | <ul style="list-style-type: none">— Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.— Propreté des lieux. |

MODULE 17 : INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

Code : 297463

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer un système d'alarme incendie** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- Avec un système d'alarme incendie comportant au moins trois détecteurs d'incendie, deux stations, deux cloches et une fonction auxiliaire.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - d'un devis et de directives;
 - de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité aux directives et aux précisions du devis.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes d'alarme incendie installés dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel, de type une ou deux étapes, classes A ou B, adressables ou non.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Étudier la demande.

B. Planifier les travaux.

C. Rencontrer la cliente ou le client.

D. Exécuter les travaux.

E. Établir les différents types de communication.

F. Donner la formation à la cliente ou au client.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des plans et des devis.
- Détermination précise des composants.
- Reconnaissance de chacune des spécifications du devis non conformes aux normes et aux règlements.
- Coordination efficace avec les sous-traitants et autres parties intéressées.
- Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils.
- Élaboration précise d'un plan de travail.
- Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.
- Explication correcte du processus de travail.
- Installation minutieuse des câbles et des conduits.
- Fixation soignée du matériel et de l'appareillage.
- Raccordements appropriés et nets.
- Alimentation séquentielle de l'appareillage.
- Calibrage et ajustement précis de l'appareillage.
- Programmation juste des données.
- Essais concluants.
- Transmission précise des divers paramètres.
- Directives claires au centre de contrôle, à la centrale de surveillance ou au service des incendies.
- Explication précise du mode de fonctionnement.
- Démonstration interactive efficace du mode d'utilisation.
- Élaboration structurée d'un plan d'évacuation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

G. Rédiger des rapports et des fiches.

- Clarté et précision des plans.
- Exhaustivité et précision de l'information.

H. Nettoyer le lieu de travail.

- Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Propreté des lieux.

MODULE 18 : MISE EN MARCHÉ, ENTRETIEN ET INSPECTION D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

Code : 297475

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **mettre en marche, entretenir et inspecter un système d'alarme incendie** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- Avec un système d'alarme incendie comportant au moins cinq détecteurs d'incendie, quatre stations, deux cloches et une fonction auxiliaire.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - d'un devis et de directives;
 - de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité des travaux aux directives et aux précisions du devis.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes d'alarme incendie installés dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel, de type une ou deux étapes, classes A ou B, adressables ou non.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| A. Étudier la demande. | <ul style="list-style-type: none">— Détermination précise des composants.— Reconnaissance de chacune des spécifications du devis non conforme aux normes et aux règlements. |
| B. Planifier les travaux. | <ul style="list-style-type: none">— Coordination efficace avec les sous-traitants et autres parties intéressées.— Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils.— Élaboration précise d'un plan de travail. |
| C. Rencontrer la cliente ou le client. | <ul style="list-style-type: none">— Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.— Explication correcte du processus de travail. |
| D. Exécuter les travaux : | |
| — de mise en marche, | <ul style="list-style-type: none">— Mise en marche séquentielle.— Essais concluants. |
| — d'entretien, | <ul style="list-style-type: none">— Reconnaissance exacte des problèmes.— Calibrage et ajustement précis de l'appareillage.— Programmation juste des données.— Essais concluants. |
| — d'inspection. | <ul style="list-style-type: none">— Relevé complet des composants.— Identification exacte des dispositifs.— Essais concluants. |
| E. Établir les différents types de communication. | <ul style="list-style-type: none">— Transmission précise des divers paramètres.— Directives claires au centre de contrôle, à la centrale de surveillance ou au service des incendies. |

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

F. Donner la formation à la cliente ou au client.

- Explication précise du mode de fonctionnement.
- Démonstration interactive efficace du mode d'utilisation.
- Élaboration structurée d'un plan d'évacuation.

G. Rédiger des rapports et des fiches.

- Clarté et précision des plans.
- Exhaustivité et précision de l'information.
- Spécification de chacun des points modifiés par rapport au devis pour respecter les normes et les règlements.

H. Nettoyer le lieu de travail.

- Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Propreté des lieux.

MODULE 19 : SYSTÈME DE COMMUNICATION D'URGENCE

Code : 297482

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir un système de communication d'urgence** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un système de communication d'urgence comportant au moins cinq téléphones pompiers, une console principale et dix haut-parleurs.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - d'un devis et de directives;
 - de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'équipement.
- Conformité aux directives et aux précisions du devis.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes de communication d'urgence installés dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel, raccordés ou non à un système d'alarme incendie.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Étudier la demande.

B. Planifier les travaux.

C. Rencontrer la cliente ou le client.

D. Exécuter les travaux :

– d'installation;

– d'entretien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste des plans et des devis.
- Détermination précise des composants.
- Reconnaissance de chacune des spécifications du devis non conformes aux normes et aux règlements.
- Coordination efficace avec les sous-traitants et autres parties intéressées.
- Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils.
- Élaboration précise d'un plan de travail.
- Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.
- En contexte d'entretien, mise en place fonctionnelle de mesures d'urgence.
- Explication correcte du processus de travail.
- Installation minutieuse des câbles et des conduits.
- Fixation soignée du matériel et de l'appareillage.
- Raccordements appropriés et nets.
- Installation fonctionnelle du poste de commande.
- Alimentation séquentielle du dispositif.
- Calibrage et ajustement précis de l'appareillage.
- Respect de la méthode d'inspection.
- Vérification précise de la surveillance électrique des câbles.
- Évaluation juste de l'appareillage.
- Choix approprié des correctifs.
- Essais concluants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

E. Donner la formation à la cliente ou au client.

- Explication précise du mode de fonctionnement.
- Démonstration interactive efficace du mode d'utilisation.
- Élaboration structurée d'un plan d'évacuation.

F. Rédiger des rapports et des fiches.

- Clarté et précision des plans.
- Exhaustivité et précision de l'information.
- Spécification de chacun des points modifiés par rapport au devis, pour respecter les normes et les règlements.

G. Nettoyer le lieu de travail.

- Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Propreté des lieux.

MODULE 20 : SYSTÈME DE COMMUNICATION VOCALE

Code : 297495

Durée : 75 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir un système de communication vocale et de télécommunication** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- Avec un système de communication vocale comportant au moins un poste maître et cinq postes secondaires, une unité d'appel infirmier et une unité de communication par téléavertisseur.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - d'un devis ou de directives;
 - d'un croquis du système ou de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - de manuels de programmation;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité des travaux aux directives ou aux précisions du devis.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes de communication vocale et de télécommunication installés dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Étudier le bordereau de travail et les documents de référence.

B. Planifier les travaux.

C. Rencontrer la cliente ou le client.

D. Exécuter les travaux :

– d'installation,

– d'entretien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la demande.
- Détermination précise des composants et du matériel nécessaires.

- Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils.
- Élaboration précise d'un plan de travail.

- Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.
- Explication correcte du processus de travail.
- Emploi d'un langage usuel.
- Repérage juste des obstacles à éviter.

- Installation minutieuse des câbles et des conduits.
- Installation fonctionnelle des composants.
- Fixations propres et esthétiques.
- Raccordements appropriés et nets.
- Programmation juste des données, s'il y a lieu.
- Alimentation séquentielle de l'appareillage.
- Adaptation juste de l'impédance.
- Réglage minutieux de la sonorité.
- Essai concluant de la réception des signaux par téléavertisseur.

- Essai minutieux de chacun des composants.
- Évaluation juste du rendement du système.
- Soins appropriés à l'appareillage.
- Calibrage et réglage précis des divers composants.
- Choix approprié des correctifs.
- Essais concluants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|---|
| E. Établir les différents types de communication, s'il y a lieu. | — Information complète et exacte au centre de contrôle ou à la centrale de surveillance.
— Transmission correcte des codes. |
| F. Donner la formation à la cliente ou au client. | — Utilisation d'un langage usuel.
— Explication claire du mode de fonctionnement.
— Vérification de la conformité de la programmation aux demandes de la cliente ou du client.
— Démonstration interactive efficace du mode d'utilisation. |
| G. Rédiger des rapports et des fiches. | — Pertinence et précision des écritures. |
| H. Nettoyer le lieu de travail. | — Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
— Propreté des lieux. |

MODULE 21 : SYSTÈME DE SUPERVISION DE GICLEURS

Code : 297503

Durée : 45 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir un système de supervision de gicleurs** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel sur une unité de démonstration représentant un système de gicleurs à l'air ou à l'eau.
- Avec un système de supervision de gicleurs comportant au moins un panneau de contrôle approuvé, un commutateur d'écoulement d'eau, un commutateur de basse pression, un commutateur de haute pression, trois types de commutateurs de surveillance de robinet principal et un poste manuel.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - d'un devis ou de directives;
 - d'un croquis du système ou de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - de manuels de programmation;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité du travail aux directives ou aux précisions du devis.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes assurant la supervision de gicleurs à l'eau, à l'air, préaction, déluge ou halon installés dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Étudier la demande.

B. Planifier les travaux.

C. Rencontrer la cliente ou le client.

D. Exécuter les travaux :

– d'installation;

– d'entretien.

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Interprétation juste de la demande de la cliente ou du client ou des exigences des organismes.
- Détermination précise des composants et du matériel nécessaires.

- Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils.
- Élaboration précise d'un plan de travail.
- Coordination avec les sous-traitants et autres parties intéressées.

- Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.
- Explication correcte du processus de travail.
- Emploi d'un langage usuel.
- Repérage juste des obstacles à éviter.

- Installation minutieuse des câbles et des conduits.
- Fixation soignée du matériel et de l'appareillage.
- Vérification attentive de l'emplacement des commutateurs de pression.
- Raccordements appropriés et nets.
- Calibrage et réglage précis des divers composants.
- Programmation juste des données.

- Type d'inspection approprié.
- Vérification complète des contrôles et des branchements de l'appareillage.
- Évaluation juste du rendement du système.
- Choix approprié des correctifs.
- Essais concluants.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| E. Établir les différents types de communication. | — Transmission de chacun des signaux au centre de contrôle, à la centrale de surveillance ou au service des incendies.
— Confirmation de la réception de chacun de ces signaux.
— Information précise sur la localisation et les spécifications de l'appareillage.
— Directives claires au centre de contrôle, à la centrale de surveillance ou au service des incendies. |
| F. Donner la formation à la cliente ou au client. | — Utilisation d'un langage usuel.
— Explication claire du mode de fonctionnement.
— Démonstration interactive efficace du mode d'utilisation. |
| G. Rédiger des rapports et des fiches. | — Clarté et précision des plans ou des croquis.
— Pertinence et précision des écritures. |
| H. Nettoyer le lieu de travail. | — Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.
— Propreté des lieux. |

MODULE 22 : SYSTÈME ANTIFUGUE ET CONTRÔLE D'ACCÈS

Code : 297516

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir un système de contrôle d'accès et un système antifugue** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel dans une cabine d'essai.
- Avec un système de contrôle d'accès comportant au moins quatre lecteurs, un contrôleur, deux détecteurs de sortie, deux retenues de portes et une unité antifugue.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives;
 - d'un croquis du système ou de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - de manuels de programmation;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité du travail aux directives.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes de contrôle d'accès et des systèmes antifugues à unités autonomes ou en réseau, installés dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

A. Étudier la demande.

B. Planifier les travaux.

C. Rencontrer la cliente ou le client.

D. Exécuter les travaux :

- d'installation,

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- Détermination précise des composants et du matériel nécessaires.
- Reconnaissance exacte des paramètres et des limites du système.

- Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils.
- Élaboration précise d'un plan de travail.
- Coordination efficace avec les sous-traitants et autres parties intéressées.

- Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre.
- Explication correcte du processus de travail.
- Emploi d'un langage usuel.

- Installation minutieuse des câbles, des conduits et des composants du système.
- Fixation soignée du matériel et de l'appareillage.
- Raccordements appropriés et nets.
- Alimentation séquentielle de l'équipement.
- Protocole de communication approprié.
- Programmation minutieuse des paramètres d'utilisation.
- Vérification exhaustive des adresses de programmation.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|---|--|
| – d’entretien. | – Questions pertinentes sur le rendement du système. |
| | – Évaluation juste du rendement du système. |
| | – Diagnostic exact. |
| | – Choix approprié des correctifs. |
| | – Calibrage et ajustement précis des divers composants. |
| | – Essais concluants. |
|
E. Établir les différents types de communication. | – Vérification du lien de transmission. |
| | – Transmission précise des divers paramètres. |
|
F. Donner la formation à la cliente ou au client. | – Utilisation d’un langage usuel. |
| | – Explication claire du mode de fonctionnement. |
| | – Vérification de la conformité de la programmation aux demandes de la cliente ou du client. |
| | – Démonstration interactive efficace du mode d’utilisation. |
|
G. Rédiger des rapports et des fiches. | – Pertinence et précision des écritures. |
|
H. Nettoyer le lieu de travail. | – Rangement soigné des outils, du matériel et de l’appareillage. |
| | – Propreté des lieux. |

MODULE 23 : SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO

Code : 297526

Durée : 90 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU

Pour démontrer sa compétence, l'élève doit **installer et entretenir un système de surveillance vidéo** selon les conditions, les critères et les précisions qui suivent.

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Travail individuel.
- Avec un système de surveillance vidéo par caméra en circuit fermé, comportant au moins quatre caméras, quatre lentilles, un séquenceur de plus de quatre positions, deux moniteurs, un magnétoscope, un contrôleur de lentille, de boîtier ou de support et un lien vidéo de transmission d'information.
- À partir :
 - d'une mise en situation;
 - de directives;
 - d'un croquis du système ou de plans.
- À l'aide :
 - de manuels de fabricants;
 - de manuels de programmation;
 - d'outils, de dispositifs et d'instruments.

CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE

- Respect des règles de santé et de sécurité.
- Respect des normes, des lois et des règlements.
- Utilisation appropriée des documents de référence.
- Utilisation appropriée des outils, du matériel et de l'appareillage.
- Conformité du travail aux directives.
- Autonomie, temps de décision et d'exécution raisonnable.
- Souci de la qualité et de la satisfaction de la cliente ou du client.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes de surveillance vidéo installés dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT (suite)

PRÉCISIONS SUR LE COMPORTEMENT ATTENDU

CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| <p>A. Étudier la demande.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Interprétation juste de la demande. — Détermination précise des composants et du matériel nécessaire. |
| <p>B. Planifier les travaux.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Choix judicieux de l'appareillage, des instruments et des outils. |
| <p>C. Rencontrer la cliente ou le client.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Clarification des besoins et attentes à satisfaire ou des problèmes à résoudre. — Emploi d'un langage usuel. |
| <p>D. Exécuter les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — d'installation, | <ul style="list-style-type: none"> — Installation minutieuse des câbles et des conduits. — Fixation soignée du matériel et de l'appareillage. — Emplacement et orientation efficaces des caméras. — Raccordements appropriés et nets. — Alimentation correcte de l'appareillage. — Programmation appropriée des appareils. |
| <ul style="list-style-type: none"> — d'entretien. | <ul style="list-style-type: none"> — Vérification minutieuse de la continuité du lien vidéo. — Évaluation juste du rendement du système. — Calibrage et réglage précis des divers composants. — Essais concluants. |
| <p>E. Établir les différents types de communication.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Confirmation de la transmission du signal vidéo. |
| <p>F. Donner la formation à la cliente ou au client.</p> | <ul style="list-style-type: none"> — Utilisation d'un langage usuel. — Explications claires relatives au mode de fonctionnement. — Explications pertinentes sur l'entretien. — Démonstration interactive efficace. |

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE COMPORTEMENT *(suite)*

**PRÉCISIONS SUR LE
COMPORTEMENT ATTENDU**

**CRITÈRES PARTICULIERS DE
PERFORMANCE**

G. Rédiger des rapports et des fiches

— Pertinence et précision des écritures.

H. Nettoyer le lieu de travail.

— Rangement soigné des outils, du matériel et de l'appareillage.

— Propreté des lieux.

MODULE 24 : APPEL DE SERVICE

Code : 297532

Durée : 30 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour **répondre à un appel de service** en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Répondre par téléphone à un appel de service.
- Se présenter à une cliente ou à un client et savoir représenter la compagnie.
- Communiquer avec une cliente ou un client.
- Observer, évaluer et poser un diagnostic.
- Effectuer le travail et les tâches administratives liées à ces opérations.
- S'assurer de la satisfaction de la cliente ou du client.
- Assurer la tenue de l'inventaire du matériel d'un véhicule de service.

CHAMP D'APPLICATION

- Pour des systèmes antivols, d'alarme incendie, de communication vocale, de télécommunication, de supervision de gicleurs, antifuges, de contrôle d'accès et de surveillance vidéo installés dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : **Information sur les attitudes et comportements à adopter ainsi que sur les opérations à effectuer pour répondre à un appel de service.**

- Se renseigner sur les façons de répondre par téléphone à un appel de service.
- S'informer sur la tenue vestimentaire, les formules de présentation, les attitudes et les comportements à adopter ainsi que sur les règles d'éthique à respecter par rapport à une représentation de service.
- Se renseigner sur les façons de questionner la cliente ou le client, sur celles de savoir l'écouter, de savoir interpréter ses paroles, etc.
- Se renseigner sur les façons d'observer, d'évaluer et de poser un diagnostic.
- S'informer sur les différents types de travaux à effectuer.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

- S'informer sur les tâches administratives liées à ce type d'opération et sur la manière de les effectuer.
- S'informer sur les opérations relatives à la tenue de l'inventaire du matériel d'un véhicule de service et sur la manière de les effectuer.

PHASE 2 : Recherche d'une façon de faire en contexte de service

- Participer à des simulations d'appels de service.
- Analyser son comportement dans ces différentes situations.

PHASE 3 : Évaluation de sa capacité à répondre à un appel de service

- Faire le bilan de ses points forts et de ses points faibles quant à sa façon de répondre à un appel de service.
- Dresser une liste de mesures à prendre en vue d'améliorer sa performance dans de telles situations.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Créer un climat de travail semblable à celui où évolue une technicienne ou un technicien de service.
- Mettre en place un système de communication par téléphone permettant de simuler des appels de service.
- Simuler des pannes mineures sur des systèmes préalablement installés.
- Privilégier l'aspect communication dans des simulations de situation en contexte de service.
- Fournir le matériel et l'appareillage nécessaires pour assurer le service.
- Fournir les documents administratifs utilisés dans des contextes de service.
- Motiver les élèves à participer aux activités proposées.
- Accompagner les élèves dans leurs démarches d'analyse et d'évaluation.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille des données pertinentes.
 - Écoute attentivement les explications.
 - Échange ses idées avec le personnel enseignant et les autres élèves.

- PHASE 2 :**
- Participe activement aux activités de simulation.
 - Effectue une analyse détaillée de son comportement dans de telles situations.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(suite)*

- PHASE 3 :**
- Présente un rapport qui expose :
 - au moins deux de ses points forts et deux de ses points faibles dans un contexte de service;
 - au moins deux habiletés acquises au cours de ce module;
 - au moins deux moyens à prendre pour s'améliorer dans un tel contexte.
 - Participe aux échanges de vues sur l'expérimentation réalisée dans ce module.

MODULE 25 : MOYENS DE RECHERCHE D'EMPLOI

Code : 297541

Durée : 15 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
utiliser des moyens de recherche d'emploi
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Répertorier des employeurs potentiels.
- Rédiger un curriculum vitæ et une lettre de présentation.
- Participer à une entrevue de sélection.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Information sur des employeurs potentiels

- Se renseigner sur les entreprises correspondant à ses champs d'intérêt professionnels et personnels dans les secteurs « construction » et « hors construction ».
- Utiliser différentes sources d'information.

PHASE 2 : Préparation à la recherche d'un emploi

- Planifier une démarche de recherche d'emploi.
- Rédiger un curriculum vitæ et une lettre de présentation.
- Assurer le suivi des démarches.
- Participer à une entrevue de sélection.

PHASE 3 : Évaluation

- Percevoir ses forces et ses faiblesses relativement à la recherche d'un emploi.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(suite)*

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir une documentation pertinente, abondante et variée.
- Présenter aux élèves des modèles de curriculum vitæ et de lettres de présentation.
- S'assurer que les élèves comprennent l'importance d'être bien outillé pour une recherche d'emploi et qu'elles ou ils planifient leurs démarches.
- Organiser des simulations d'entrevues de sélection.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Recueille des renseignements sur les entreprises des secteurs « construction » et « hors construction ».
 - Utilise différentes sources d'information.
- PHASE 2 :**
- Planifie sa démarche de recherche d'emploi.
 - Rédige un curriculum vitæ et une lettre de présentation.
 - Assure le suivi de ses démarches.
 - Participe à une entrevue de sélection.
- PHASE 3 :**
- Présente ses forces et ses faiblesses relativement à la recherche d'un emploi.

MODULE 26 : INTÉGRATION AU MILIEU DE TRAVAIL

Code : 297554

Durée : 60 h

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION

INTENTION POURSUIVIE

Acquérir la compétence pour
s'intégrer au milieu du travail du secteur « hors construction »
en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation, les conditions et les critères qui suivent.

Précisions

- Prendre conscience de la place que chaque personne occupe dans une entreprise.
- Effectuer des tâches dans une entreprise.
- Appliquer la réglementation en vigueur.
- Prendre conscience des changements de perception qu'entraîne un séjour en milieu de travail.

PLAN DE MISE EN SITUATION

PHASE 1 : Préparation au séjour en milieu de travail

- Chercher un milieu de stage.
- Prendre connaissance des modalités et des renseignements relatifs au stage.
- S'informer sur l'organisation de l'entreprise.
- Situer sa tâche et sa place dans l'entreprise.

PHASE 2 : Observation et exécution d'activités en milieu de travail

- Observer le contexte de travail.
- Effectuer diverses tâches professionnelles ou participer à leur exécution, conformément aux lois régissant le travail dans le secteur « construction ».
- Vérifier la satisfaction de la personne responsable du stage relativement aux activités réalisées.
- Noter ses observations sur le contexte de travail et les tâches exercées dans l'entreprise.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION (suite)

PHASE 3 : Bilan et évaluation de l'expérience vécue

- Produire un rapport dans lequel on doit :
 - présenter le bilan de son expérience :
 - les exigences rencontrées en milieu de travail;
 - les éléments d'une autoévaluation de sa participation aux tâches de l'entreprise;
 - évaluer l'influence de l'expérience sur le choix d'un futur emploi;
 - participer à une rencontre de groupe afin de discuter de cette expérience.

CONDITIONS D'ENCADREMENT

- Fournir aux élèves une liste de lieux de stages possibles.
- Maintenir une collaboration étroite entre l'école et l'entreprise.
- Élaborer des grilles d'observation ou des questionnaires ainsi qu'un modèle de journal de bord à fournir aux élèves.
- S'assurer de la supervision des stagiaires par une personne responsable dans l'entreprise (tuteur ou tutrice).
- Assurer l'encadrement périodique des élèves.
- Intervenir en cas de difficultés ou de problèmes.
- Favoriser les échanges d'opinions entre les élèves ainsi que l'expression de toutes et de tous, particulièrement au moment de la confrontation des perceptions de départ aux réalités vécues en milieu de travail.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

- PHASE 1 :**
- Rencontre la représentante ou le représentant de l'entreprise en vue de se faire accepter comme stagiaire.
 - Recueille des données relatives au stage et à l'organisation de l'entreprise.
 - Décrit les tâches prévues pour le stage.

- PHASE 2 :**
- Respecte les directives de l'entreprise relativement aux activités, aux horaires de travail et aux règles de déontologie.
 - Applique les règles de santé et de sécurité au travail en usage dans son lieu de stage.
 - Exécute les tâches demandées.
 - Note quotidiennement dans son journal de bord ses observations quant au déroulement des tâches exercées.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE SITUATION *(suite)*

- PHASE 3 :**
- Fait état de ses observations sur au moins cinq aspects du contexte de travail et sur les tâches exercées au cours du stage.
 - Discute avec sérieux du rapport d'autoévaluation.
 - Résume son expérience en milieu de travail en indiquant quelle influence elle aura sur le choix d'un futur emploi.
 - Partage avec ses condisciples son expérience en milieu de travail.

